

Conférence de presse du mercredi 21 octobre 2015

La dette qui étouffe la société est-elle notre dette ?

« Nous devons faire des économies structurelles pour 2 millions d'euros. Cela doit se faire au niveau du personnel et des transferts car la dette est incompressible. C'est une question de bon sens et de décence. » Freddy Breuwer, échevin du Budget de la Ville de Verviers, lundi 14 septembre 2015 lors de sa présentation orale des modifications budgétaires.

De plus en plus, la dette publique et sa gestion sont des instruments de domination des peuples. Les créanciers prennent le pouvoir sur l'expression démocratique... à Verviers, en Grèce et ailleurs.

La crise grecque et ses conséquences au cours de l'été 2015 ont été à la fois une éclatante démonstration et une sinistre illustration de ce qui pourrait s'appeler un coup d'État. Entre les gestionnaires de la zone euro et la population consultée par referendum, le monde entier a pu constater en direct dans quels mains se trouve réellement la souveraineté. Personne ne croit à la pertinence des mesures d'économie supplémentaires imposées au peuple grec. Tout le monde sait que la dette grecque ne pourra pas être remboursée de cette façon : au contraire, chacun s'accorde pour constater que les conditions de son remboursement s'en trouveront aggravées au point qu'un défaut, tôt ou tard, sera inévitable.

À son niveau, Verviers suit le même chemin. L'échevin du budget déclarait ce lundi 14 septembre au conseil communal que les économies devaient se faire sur le dos du personnel et des aides au CPAS, au secteur associatif, à la zone de police, de secours,... parce que la dette serait incompressible ! À entendre son discours, l'argent aurait plus d'importance que ses concitoyens.

Cette absurdité conduit non seulement à un déni de la démocratie mais aussi à vider le concept de « pouvoir » politique pour se soumettre au pouvoir de l'argent et des créanciers. Personne ne défend cette logique sinon pour dire que « la règle, cela se respecte... » même au prix de la perte de démocratie. Et tant pis s'il faut renier la responsabilité politique de veiller au bien-être de la population. Et tant pis s'il faut pousser toujours plus de citoyens dans la misère... Le choix de licencier 13 membres du personnel communal en est un nouvel exemple.

ACiDe Verviers ne trouve là aucun bon sens et y voit même une indécence certaine.

L'abandon de responsabilité du politique montre toute l'importance d'une vigilance citoyenne sur les mécanismes de financement des pouvoirs publics. Il confirme également la nécessité des audits citoyens sur toutes les dettes publiques.

Le groupe ACiDe Verviers s'inscrit dans cette exigence de transparence. Il a choisi de se pencher sur l'endettement de la Ville et sur les mécanismes d'abandon de la souveraineté du politique face aux créanciers.

Notre Ville a actuellement plus de 650 emprunts en cours, essentiellement contractés auprès de la banque Dexia. Jusqu'à présent, ACiDe Verviers s'est penché sur l'évolution dans le temps d'une trentaine d'entre eux pour esquisser des premiers constats et formuler quelques hypothèses.

Nous constatons un grand manque de lisibilité sur la présentation de la dette globale.

Nous nous demandons s'il existe seulement une gestion coordonnée de tous ces emprunts.

Notre analyse de l'évolution des emprunts étudiés montre des disparités de gestion et des « anomalies » :

- Certains emprunts sont prolongés de 10 ans pour, finalement, être remboursés dans les délais initiaux. Pourquoi ? Il est nécessaire de se pencher sur les contrats d'emprunts et leurs avenants pour éclaircir ces points. (*prêts 790-1722 ; 790-1821*) ;
- Pour ces emprunts d'un montant de 90.000 € et 80.000 €, ce sont l'équivalent de 40.000 € et 38.000 € d'intérêt qui ont été versés à la banque. **A qui profite la dette ?**
- D'autres emprunts au faible montant (inférieur à 55.000 €) sont eux aussi prolongés de 10 ans pour passer de 20 à 30 ans. Pourquoi ? Qui cela sert-il ? (*prêts 790-1841 ; 876-1821*) ;
- Nous trouvons un emprunt qui est remboursé à échéance mais réapparaît l'année suivante avec un capital restant dû de 196.000 €. Comment cela est-il possible ? (*prêt 771-1692*)

La gestion de la dette communale n'est-elle pas de fait confiée depuis longtemps à Dexia, considérée comme héritière de la « Banque des communes » ? A l'époque du Crédit Communal, ce que la Ville pouvait éventuellement perdre en paiement d'intérêts, elle le récupérait sous forme de... dividendes. Cela pourrait expliquer l'apparent laxisme dans la gestion de l'endettement global.

La privatisation de la banque et la crise financière de 2008 ont changé la donne. Les difficultés croissantes de Dexia ont évidemment eu un impact sur les finances communales : les dividendes ont fondu et la Ville s'est endettée pour recapitaliser le Holding Communal. **Dans l'intérêt de qui ?**

Comme d'autres communes, la Ville de Verviers aurait donc été mise à contribution à travers la gestion de sa dette pour renflouer les conséquences de la gestion aventureuse des placements de Dexia. **Quel a été le contrôle démocratique sur cette évolution de la politique financière communale ?**

Au moment où le Collège est confronté à de grandes difficultés financières et que les coupes budgétaires sont à l'ordre du jour, l'implication de la banque dans la gestion de la dette devient une question politique prioritaire. **Est-ce au personnel, à la population précarisés, aux services de secours, aux associations d'assumer les déséquilibres créés ?**

Pour aller plus loin, ACiDe Verviers demande à voir les contrats d'emprunts publics de la Ville.